

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/874 du 28/II/1983

DECRET N° \_\_\_\_\_ /MTPS/DGTFP/DFP/2103/

portant reclassement et nomination de  
Monsieur OBAMBI Pierre, Instituteur de  
3<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie  
B hiérarchie I des services sociaux  
Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi 25/80 du 13.II.1980 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général  
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.1962 fixant le ré-  
gime des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-  
rarchisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les ca-  
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du  
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat;  
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlemen-  
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes rève-  
lémentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-  
tions de carrière et reclassement notamment en son article Ier § 2;  
(/u le décret n°64/165 du 22.5.1964 fixant le sta-  
tut commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n°62/196 du 5.7.1962 fi-  
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n°79/154 du 4.4.1979 portant nomina-  
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n°80/630 du 27.12.1980 portant débloc-  
age des avancements des agents de l'Etat;  
(/u le décret n°80/644 du 26.12.1980 portant nomi-  
nation des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le décret n°83/320 du 3.5.1983 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres;  
(/u l'arrêté n°876I/MEN/DMEOC/DOB/SP portant renou-  
vellement, régularisation, rétablissement suspension et suppres-  
sion de bourses d'Etudes de 3<sup>e</sup> cycle et pays voisins France Année  
Universitaire 1981-1982;  
(/u l'arrêté n°3876/MEN-DPAA-SP-PI du 20.6.81;  
(/u la lettre n°752/MEN-DGAS-DPAA-SP-PI du Directeur  
du Personnel et des Affaires Administratives du 23 Août 1983 trans-  
mettant le dossier de l'intéressé;  
(/u la demande de l'intéressé en date du 19.7.83;

D.G.B.

D.C.F.

D E C R E T E :

.../....

*M. Sily*

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions du décret n°64/165 du 22 Mai 1964 susvisé Monsieur OBAMBI Pierre Instituteur de 3° échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) titulaire du Doctorat de 3° cycle en Sociologie délivré par l'Université Paris René Descartes (France) est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon, indice 830.  
Acc= Néant.

ARTICLE 2:- L'intéressé qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons est nommé au 3° échelon de son grade indice 1010.

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 Novembre 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Pour le Ministre de l'Education Nationale  
en mission,

P/I Le Ministre de la Culture et Arts,  
Chargé de la Recherche Scientifique,

*J. B. Tati*

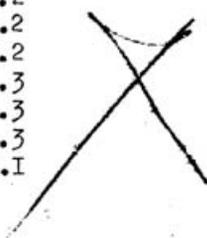
-- J. B. TATI - LOUARD --

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET  
DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- D.G.B.....2
- D.C.F.....2
- MEN.....2
- DPAA.....3
- SGCM/BC.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1



Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

*Itihi Ossétoumba*

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-